

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230629-021****du 29 juin 2023****n°021****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39****PRESENTS (29) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Elisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON.**POUVOIRS (7) :** Anne-Florence BOURAT donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Manuel COSTA NOBRE donne pouvoir à Michel FRESNEAU
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Séverine BART donne pouvoir à Jacques MELQUIOND**EXCUSES (3) :** Hubert PREHER, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER**Nom du secrétaire de séance : Gilles MAUDUIT****RAPPORTEUR : Monsieur Yasin ERGÜL****OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire pour l'exercice 2023 - Mise à disposition de personnel à deux associations sportives**

Depuis le 1^{er} septembre 2022, deux agents du service Animations/ Événements de la direction des sports sont mis à disposition d'associations sportives pour assurer un encadrement technique :

- le Club Sportif des Armées et de la Défense section gymnastique (CSAD-C gymnastique)*
- l'Entente Athlétique du Pays Châtelleraudais (EAPC)*

Cet encadrement technique est effectif jusqu'au 7 juillet 2023, à raison de 7h/ semaine pour l'EAPC et 8h00/ semaine pour le CSAD-C gymnastique.

Une convention a été signée entre la commune et les associations sportives concernées pour formaliser ces mises à disposition.

Ces deux associations étant des associations importantes et actives sur le territoire châtelleraudais, il apparaît opportun de leur apporter un soutien privilégié en accordant une subvention pour permettre de faire face aux charges.

* * * * *

VU les articles 61, 61-1, 61-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230629-021

du 29 juin 2023

n°021

page 2/2

CONSIDÉRANT qu'il convient de soutenir ces associations, actives sur le territoire châtelleraudais,

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre tout en œuvre pour que ces associations puissent continuer à fonctionner dans de bonnes conditions,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de verser une subvention à l'Entente Athlétique du Pays Châtelleraudais (EAPC) pour compenser les salaires et les charges de l'agent mis à disposition par la collectivité du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023, dont le montant est de 6 840,00 €
- de verser une subvention au Club Sportif des Armées et de la Défense section gymnastique (CSAD-C gymnastique) pour compenser les salaires et les charges de l'agent mis à disposition par la collectivité du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023, dont le montant est de 6 565,05€
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr